



**INTERNATIONAL ASSOCIATION  
FOR THE STUDY OF INSURANCE ECONOMICS**

The Geneva Association - Association de Genève - Die Genfer Vereinigung

**Geneviève REDAY-MULVEY**

Head of Project  
Research on Social Security, Insurance and Employment  
The Four Pillars - Les quatre piliers

Route de Malagnou 53  
CH-1208 Geneva  
www.genevaassociation.org      geneviève\_reday@genevaassociation.org  
Tel. +41-22 707 68 00  
Direct +41-22 707 66 10  
Fax +41-22 736 75 36

Mme G. REDAY-MULVEY  
Chef de programme  
Les Quatre Piliers  
Association Internationale pour  
l'Etude de l'Economie de l'Assurance  
53, rte de Malagnou  
CH-1202 GENEVE  
Tel +41 22 707 6600 /10  
Fax +41 22 735 7536  
e-mail: genevieve\_reday@generaassociation.org

DG EMPL - CAD A/23494
Date: 18-10-2005
CF: E
C:

Liure Vert  
Changements démographiques  
DG EMPL/E11  
J-27 01/122  
Commission Européenne  
BE - 1049 BRUXELLES

Madame, Monsieur,

Etant en congé maladie, je me vois dans l'obligation de vous envoyer les réponses à vos questions de la Communication Liure Vert COM(2005)94 final rédigées à la main.

Néanmoins je pourrais sur votre demande (tél: 00 33 450 43 67 68 - fax 00 33 450 43 68 31) recevoir sur votre formulaire électronique mes réponses pour le 1er novembre.

Pour votre information, je vous ai adressé mon avertissement

récent (mars 2005) "Working beyond 60 - Key Policies & Practices in Europe" avec un résumé de synthèse en septembre. Mr Julius Op de Bete connaît notre travail sur le sujet.

Veuillez croire à l'expression de mes salutations distinguées,

Geneviève Redaey-Hulvey

PS. Je joins à nouveau la synthèse du livre cité & le résumé de notre programme de recherche sur ces questions.

FR p4

Oui, le niveau européen est pertinent pour la réflexion et les actions face aux évolutions démographiques. Les problèmes étant quasi les mêmes dans la plupart des états membres, il existe une prise de conscience réelle, sinon unanime. La CE peut jouer un rôle d'impulsion important tant dans le débat en profondeur nécessaire qu'au niveau des politiques et mesures à adopter, à coordonner ou à renforcer. En outre, les Etats membres peuvent utiliser la CE pour faire passer des mesures politiquement difficiles au niveau national.

Les objectifs ont déjà été posés par la CE:

- il s'agit d'une part d'articuler les réformes des retraites avec une politique d'emploi des travailleurs 55-65ans et au-delà adaptée - aménagement des carrières, du poste, réduction du temps de travail, ergonomie, formation, etc.
- d'autre part il est crucial d'initier une nouvelle culture 'active ageing' dans tous les domaines: travail, santé et bien-être, responsabilisation des citoyens face au travail, à la protection sociale et aux dépenses de santé.

FR p5 1.1 • Une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée entraîne une fertilité plus élevée, ce qui à long terme aide à faire face à l'évolution démographique. Cette meilleure conciliation permet aussi d'augmenter la participation des femmes à l'emploi.

Le développement du Travail à Temps Partiel (TTP) qualifié joue un rôle clé et ceci pour les hommes comme pour les femmes.

- Cette répartition est déjà meilleure aujourd'hui, mais elle peut et doit s'améliorer. On peut l'encourager de deux manières principales:
  - par des dispositifs (ex. congé parental), par une école maternelle généralisée (ex. France ≠ Allemagne), par des horaires scolaires adaptés, par une formation et des carrières de même niveau pour les femmes et les hommes;
  - par le développement d'une culture et de normes montrant que les hommes et les femmes sont partenaires et doivent s'entraider à la maison et pour les enfants, ceci pour l'équilibre de tous et de chacun. Les manuels scolaires, les films, les émissions TV, les media, la publicité doivent concourir à ces nouvelles normes culturelles.

- 3-
- Oui, un taux réduit de TVA peut contribuer au développement des services de garde d'enfants et de soins.

FR p 5

- 1.2 • L'immigration ne peut constituer qu'une solution complémentaire.  
Toutes les politiques nécessaires au défi démographique doivent être menées de front : réforme des retraites, participation plus élevée des travailleurs 55-65/8 et des femmes au marché du travail, réinsertion notamment à temps partiel des chômeurs 'âgés' et de certaines catégories d'handicapés, politique familiale pour élever la fertilité, etc. Ces actions requièrent un débat large et honnête sur ces questions.

- Il doit y avoir une politique commune européenne de l'immigration n'empêchant pas certaines spécificités nationales.
- L'Europe doit de son côté aider les pays en développement dans leur évolution économique et sociale pour fixer les énergies locales.

FR p. 7

- 2.1 • Les politiques communautaires peuvent combattre la pauvreté en recommandant la hausse de certains minima sociaux avec comme condition l'obligation

d'insertion, en tous cas à temps partiel<sup>4-</sup>, dans une activité d'utilité publique ou collective.

- Il est crucial que chaque jeune citoyen, et moins jeune, soit encouragé et responsabilisé dans son parcours de formation initiale et continue. Chacun devrait se constituer une sorte de classeur où sont répertoriés toutes les formations initiales et continues, toutes les expériences professionnelles, y compris les activités bénévoles.
- Les transitions entre école et vie professionnelle peuvent être améliorées par la multiplication des stages en entreprise, par l'encouragement au travail à temps partiel et pendant les vacances au cours des études (ex. Angleterre); ou pourrait peut-être aussi mettre sur pied un système de tutorat entre seniors et jeunes pour aider ces derniers à préciser leur projet, à les encourager et leur donner confiance.
- Les solidarités peuvent être développées entre jeunes et personnes âgées:
  - l'exemple de Barcelone où des étudiants sont logés gratuitement chez des personnes âgées contre des services est à suivre et à transposer;

- 5-
- <sup>l'exemple</sup> des grands parents qui lisent et aident les enfants dans les écoles et les centres d'activités parascolaires est à développer;
  - le tutorat entre travailleurs seniors et jeunes travailleurs est à encourager car c'est un facteur clé d'insertion et de réalisation.

FR p 8

2.2 Pour permettre aussi travailleurs moins jeunes de travailler davantage il s'agit de:

- promouvoir une meilleure gestion des carrières et des âges, basée sur les bénéfices d'une diversité des âges dans l'entreprise (parallèle à celle des clients et des citoyens);
- d'adapter les conditions de travail tout au long du cycle de vie, et en particulier à partir de 45-50 ans :
  - planification des carrières et des formations continues/complémentaires
  - aménagements du temps de travail basés sur l'année
  - plus grande mobilité (postes, régions, du public au privé, du privé au public, du commercial à l'enseignement, et...).
- d'encourager l'émergence d'une nouvelle culture (nouvelles normes et attitudes) montrant la complémentarité des âges, des expériences et des générations.



FR p. 9 2.3 • L'âge de 65 ans peut rester un des <sup>6-</sup> critères du départ à la retraite - avec le nombre d'années de contribution. Il faut encourager par tous les moyens (dans la législation & les réformations des syst. de retraites, dans les pratiques d'entreprises) une retraite flexible et une transition indispensable entre travail à temps complet et retraite totale. Il s'agit de favoriser une flexibilité par le haut (c'est-à-dire à un âge plus élevé) sans empêcher une flexibilité par le bas pour certaines catégories de travailleurs (cond. pénibles, stress, branches où l'espérance de vie est plus faible, etc.). Il serait utile de considérer la période de 60 à 70 ans comme une <sup>décennie de</sup> transition.

- Le cumul entre salaire et pension est maintenant possible dans de nombreux Etats Membres; l'idée d'une pension partielle qui s'ajoute au revenu d'un travail à temps partiel est judicieuse et pourrait permettre d'augmenter le montant de sa retraite/pension. Une activité prolongée de quelques années doit permettre un bénéfice financier (ex. Suède, Italie). Les incitations fiscales doivent aller dans le même sens.
- Les seniors sont déjà très présents dans le secteur associatif et l'économie sociale

7-  
dans certains pays (ex. France, Gde-Bretagne).  
Les secteurs pourraient intégrer plus de  
seniors qui seraient peut-être moins exi-  
geants quant à leur rémunération que  
des professionnels plus jeunes. Les seniors  
pourraient voir leur pension augmenter  
proportionnellement au temps additionnel  
travaillé. Les conditions de travail dans  
ces secteurs sont souvent plus souples  
et moins stressantes. C'est une situation  
'win-win'.

- La mobilité des retraités peut devenir  
un facteur de pression sur les systèmes  
de santé - <sup>visites médicales</sup> par ex, des Britanniques  
en France et en Espagne. Ceci peut s'avérer  
difficile sur le long-terme.
- Le 'vieillessement actif' dans le domaine  
de l'insertion professionnelle et sociale, de  
l'exercice physique et de la santé, et  
l'amélioration des conditions de travail  
permettront sans doute encore des gains  
de l'espérance-santé surtout si la préven-  
tion du tabagisme, de l'alcoolisme et des  
accidents de la route et du travail continue.

- 2.4 • Oui, la coordination des politiques nationales  
de protection sociale pourra aider à  
mieux faire face à l'évolution démographique,  
les 'best practice' et les mesures les plus  
progressistes pouvant se répandre plus  
facilement entre les Etats Membres.

- 8-
- Dans le secteur des soins il est urgent de relever le niveau des qualifications et, en conséquence, le niveau des salaires. L'exemple des pays nordiques ou de la Suisse est prometteur par rapport à l'avenir. La forte demande de ces postes devrait aussi aider à améliorer les salaires et la satisfaction au travail.
  - L'évolution des formations et des carrières des femmes réduira à long-terme les inégalités des retraites entre hommes et femmes. Il est urgent de mieux prendre en compte les années passées à l'éducation des enfants et des soins aux personnes âgées dans le calcul des retraites. Il faut aussi généraliser les réglementations des <sup>calculs</sup> retraites en additionnant les contributions <sup>des</sup> des 2 conjoints plus les années passées aux soins et diviser par 2 le montant de la retraite (ex. Suisse retraite publique).

FR p.9

3. Dans ce domaine la Commission Européenne a déjà eu un rôle positif auprès des 'policy makers' et des acteurs majeurs. Mais ce qui a manqué et manque encore c'est un débat large dans les media et les entreprises ainsi que <sup>dans</sup> les syndicats. C'est difficile mais c'est indispensable. Il faut des débats à tous niveaux et entre les générations.